

Présents: Franck BAUDRILLER - Dominique BOUDEAU - Dimitri BREHERET - Pascal DUPE - Alain GUERESSE - Franck

JOUNIER - Pascale SIMON - Lénaïc SORIN

Excusée: Bénédicte GOUGAUD

<u>Invité</u>: Yannick OLIVIER

1. PRESIDENT - Franck JOUNIER:

Il présente l'ordre du jour.

Le planning des Bureaux 19h00 et Comités Directeurs 20h00, qui vient d'être élaboré sera envoyé aux membres élus. Après vérification, il s'avère que Franck BAUDRILLER et Dimitri BREHERET, n'ayant pas leur licence à jour, ne pourront participer aux votes de ce bureau.

Le Président souhaite un travail collectif quand cela est nécessaire et un travail en toute transparence, surtout maintenant que la mandature va véritablement débuter. Que les débats et les échangent s'instaurent. En cas de nécessité, des consultations à distance seront développées.

L'Assemblée Générale de la Ligue s'est tenue à St Jean de Monts.

Point sur cet AG: Le bilan médical a été abordé. Un plan de relance de 60 000€ est prévu par la Ligue. Le plan a été rappelé par le Directeur Technique Régional, Thierry MOULLEC, qui quitte ses fonctions à la Ligue, pour une nouvelle mission au sein de la FFBB.

2. CLASSEMENT PLACES VACANTES - Lénaïc SORIN:

Après consultation auprès de la Fédération au sujet de l'attribution des points, certains clubs se sont retrouvés avec 0 point. C'est le fait que la demande a été présentée sur la saison N. Une équipe évoluant à un niveau différent supérieur ou inférieur de l'année en cours sur les 3 saisons sportives concernées ne peut prétendre à des points.

Un autre souci : 2 clubs se sont retrouvés à égalité de points. Mais il est impossible de remonter sur l'historique, car ces 2 équipes ont été créées en 2020/2021. Dans ce cas précis, le résultat de leur rencontre entre elles, a été retenu.

Une situation similaire dans le classement entre 2 équipes de DM2 vers PRM, dans ce cas les résultats de 2019/2020 ont été retenus afin de les départager.

<u>FEMININES</u>: 4 demandes DF2 vers PRF. 3 demandes DF3 vers DF2. 1 demande DF4 vers DF3: certaines équipes se retrouvent ne pas être retenues pour cause de dossier incomplet. Ne sont validés que ceux à plus de 50% des points attribuables.

MASCULINS: 9 demandes DM2 vers PRM. 5 demandes DM3 vers DM2. 5 demandes DM4 vers DM3.

Les dossiers sont consultables au siège du Comité.

Il est rappelé que ces demandes ne seront appliquées officiellement qu'en cas de places vacantes dans les différentes divisions du championnat départemental seniors. La date définitive d'engagement est au 1^{er} septembre 2021.

Le classement de places réservées est validé à l'unanimité des 6 personnes votantes.

3. <u>CALCULS POINTS JEUNES - Dimitri BREHERET</u> :

Classement des équipes jeunes candidates à l'accession à la division supérieure. La réunion a eu lieu le 8 juin dernier. Dimitri BREHERET explique la procédure et l'attribution des points afin de parvenir à un classement : projet club / encadrement / composition de l'équipe. A partir des dossiers des saisons précédentes, il sera établi une méthodologie de classement à partir de points attribués pour 3 thèmes retenus.

En cas d'égalité, un plateau serait éventuellement organisé le 11 septembre prochain, avec une couverture d'arbitres officiels.

La procédure de classement est adoptée à l'unanimité des 6 personnes votantes.

La Ligue informe le Comité que des places sont vacantes au niveau régional. Un appel à candidature va être proposé à toutes les équipes en accès région et même la D1 qui ne reste pas prioritaire : U13F 3 places / U15F R2 1 place / U20M 1 place. La création d'une poule supplémentaire en U18F n'a pas été validée.

Idem que pour le championnat un plateau sera éventuellement organisé.

4. DIRECTEUR - Yannick OLIVIER:

Depuis la saison dernière ce sont les Ligues Régionales qui centralisent toute la gestion administrative liée aux services civiques. Certains clubs ont recruté des services civiques afin d'accomplir des tâches d'entrainements, ce qui ne fait pas partie de leurs fonctions. La Fédération avait été d'ailleurs rappelée à l'ordre à ce sujet par le Ministère.

A partir de cette saison, il est impératif aux Comités et aux Ligues d'avoir un pourcentage proportionnel à leurs licenciés. 4 clubs ont été acceptés et 4 clubs refusés à ce jour en Loire Atlantique. La décision est prise par la FFBB en lien avec l'Agence Nationale du Sport.

Dès lors que les candidats se manifesteront sur le site dédié, la Ligue prendra en charge la gestion et demandera au Comité 44 de les valider. Ensuite pour la périodicité en ce qui concerne le Comité, l'idée serait d'échelonner entre octobre et décembre avec des missions différentes. Le tuteur sera Yannick OLIVIER en lien avec les CTF.

3 missions : 1°) Accompagnateur 3.0/2°) Médiateur 3x3/3°) Accompagnateur Vivre Ensemble. Il est pertinent de retenir les missions 1 et 3. Les contrats sont de 8 mois.

Alain GUERESSE pose la question de l'utilisation d'un service civique au niveau des horaires de disponibilités des bénévoles qui n'ont pas de temps libre spécifiquement dans la journée.

Yannick OLIVIER répond que les besoins et le cadre seront définis par l'employeur.

Le personnel a repris son activité quasiment normalement.

En ce qui concerne la gestion des licences, Stéphanie s'adaptera en fonction des besoins et de la charge de travail, en accord avec le Directeur.

Un document a été envoyé à Thierry BALLESTRIERE, le Secrétaire Général de la FFBB, afin de remonter les problèmes rencontrés relatifs à la e-licence.

Basketonik : La Fédération propose des formations, pas encore sur le territoire, mais il serait intéressant que Nicolas TAMIC se forme dès que cela sera possible.

Yannick OLIVIER rappelle que la communication est importante et que c'est l'activité principale de Romane CONCILLE. A chaque événement, le retour se doit être instantané, bien qu'elle soit aussi en activité avec son école.

Alain GUERESSE souhaite qu'elle participe à la prochaine réunion de la commission Vivre Ensemble, du 6 septembre prochain. Sur le principe, Franck JOUNIER trouve tout à fait normal cette démarche. Cependant Romane rencontre quelques difficultés pour gérer son emploi du temps. La communication sur la Summer Ligue qui a lieu le week-end prochain, ne sera opérée que cette semaine. Il rappelle qu'en temps qu'élus, il serait bien qu'un calendrier soit fixé, en collaboration avec Yannick OLIVIER.

5. QUESTIONS DIVERSES

<u>Pascale SIMON - Qualification</u>:

Liste des vérificateurs de licences : Mireille COURBOULAY – Elodie GIRARD – Audrey TRILLAUD – Dimitri BREHERET Christine THERET – Dimitri BREHERET – Bénédicte GOUGAUD – Alain GUERESSE. – Patrick ERRIEN – Joël SIRE et Pascale SIMON.

A ce jour, tous les vérificateurs ont reçu leur code et leur mot de passe, ainsi que les documents administratifs nécessaires. RAPPEL des CONSIGNES : Carte d'identité : La photo présentée doit permettre l'identification du licencié. Les licenciés qui seront majeurs au 31 décembre devront fournir un certificat médical. La carte d'identité ou passeport seront acceptés.

Nous enregistrons environ 700 mutations à ce jour.

Problème récurrent : Dissolution d'un club et les licenciés sont tenus de muter. Le Comité 44, formulera un vœu à ce sujet auprès de la Fédération lors de la prochaine Assemblée Générale fédérale, pour que cela puisse être gratuit dans cette unique configuration.

Alain GUERESSE - Vivre Ensemble :

Deux nouveaux membres : Philippe ALLAIN (St Philbert de Grand-Lieu) et Dioris CASTELOT (ALPCM) pour le Basket Santé. La commission a décidé de consulter les clubs sur le Basket Santé, afin d'appréhender leurs besoins et leurs souhaits.

L'UFOLEP a pris contact avec Alain GUERESSE, à la suite d'une création d'un Espace Santé. Alain se pose la question de cette approche. Le bureau lui confirme de ne pas donner suite.

Néanmoins, Yannick OLIVIER suggère un rapprochement avec le CDOS et les maisons de la santé.

Franck BAUDRILLER s'inquiète du risque de leur rapprochement auprès des clubs.

Yannick OLIVIER le rassure, le Basket Santé est une appellation FFBB, qui est protégée. Mais rien n'empêche de rester vigilant.

Etat des lieux sur le basket loisir : consultation afin de constituer une carte géographique de l'existant et les attentes éventuelles des équipes. Il ne faut pas oublier que si un joueur loisir sans licence, subi un problème pendant une rencontre, la responsabilité du président du club concerné, est engagée.

Le Basket Inclusif: Un courrier de l'Association « Marie MOREAU » a été transmis à la commission, à propos d'un enfant de 11 ans qui a des problèmes psychomoteurs. Alain GUERESSE a facilité l'approche avec le club de PORNIC ST MICHEL via sa Présidente, Bénédicte GOUGAUD, pour l'intégration de ce jeune licencié au sein du club.

Basket Entreprise : la Ligue Régionale du sport en Entreprise s'est rapprochée de la commission afin de nous solliciter à créer un challenge interentreprise.

Pascal DUPE CDO:

Plan des officiels 2024 : présentation a été faite en ce sens

Les principes fondateurs

- Les clubs s'engagent à détecter, motiver, suivre et valoriser leurs officiels
- Création d'une Académie des Officiels en charge : de la formation initiale, de la formation continue et des examens
- Nouvelle pédagogie des formateurs labélisés, mieux adaptée à la nouvelle génération
- Dispositif s'appliquant uniquement aux championnats de clubs et coupes 5x5 (le 3x3 pourra s'ajouter par la suite).

La création d'Académie commune aux clubs, aux Comités, aux Ligues et au niveau Nationale permet d'impliquer davantage les clubs par notamment la mise en place d'Ecole d'arbitrage obligatoire de niveau 2 et par une harmonisation de la formation.

L'obligation de fournir un officiel en formation à l'examen d'arbitre départemental devrait nous amener à reconstituer à moyen terme notre vivier d'arbitres. Nous validons l'approche pédagogique proposée.

L'approche financière nous interpelle quelque part et en l'état actuel n'y sommes pas favorable.

Cette réforme est certainement plus adaptée aux petits Comités. Une réponse a été transmise à la commission fédérale : Pédagogie : OUI et Financier : NON.

Franck JOUNIER regrette que la valorisation de l'arbitrage donne l'impression d'un aspect financier. Par exemple 10€ par match pour les arbitres club. Ce projet risque de mettre en difficulté financièrement un bon nombre de clubs. Il ne sera pas aisé de porter ce projet auprès des clubs. Pascal rappelle que dans ce projet les formateurs seront labellisés. Ce qui implique une formation.

6. CONCLUSION PRESIDENT:

Franck JOUNIER:

Il nous demande de préparer des visioconférences, chacun dans notre domaine de compétence afin de se rapprocher des problématiques de clubs et de leurs bénévoles. Il nous faut relancer notre activité. L'organisation du Comité pourrait être revue. Les commissions devront être sources de propositions. Chaque président de commission recevra une mission à suivre.

Franck BAUDRILLER travaille sur l'idée d'organiser un 3x3 en parallèle avec e-sport, dès la Toussaint, avec les commissions concernées et avec les Garennes. Yannick OLIVIER souhaiterait plusieurs soirées vers les clubs afin d'anticiper les problèmes d'administration à la fin de saison devant le turnover des dirigeants.

La séance est levée à 21h40

<u>Le Président du Comité,</u> Franck JOUNIER <u>Le Secrétaire Général,</u> Dominique BOUDEAU